



**Contrat d'engagement « AMAP Viande »
De janvier 2025 à décembre 2025 sauf mois août**

*Sonia RIGOT 3, Grande Rue 54450 GONDREXON 06 82 00 18 93 // 03 83 72 04 95
socysson@wanadoo.fr*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions.

Engagements du producteur:

- Livrer une fois par mois, des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme en conversion à l'Agriculture Biologique (100 % de la ferme est certifiée AB depuis 1^{er} mai 2019 – BIO FR 01);
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- **Le producteur se réserve le droit d'annuler les contrats en raison d'un volume de viande insuffisant.**

Engagements communs : Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet : <https://lespaniersdeleopold.fr/>

En dérogation des engagements du producteur, en raison de la transition engagée de l'exploitation de Sonia Rigot, la viande bovine proposée est labellisée BIO et issue d'un élevage voisin de notre ferme (2 km) : à Reillon (BIO FR 01).

Le minimum de commande est de **220 €** pour l'année, soit **20 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (**55 €**) pour un contrat uniquement viande de Porc.

Pour un contrat sur plusieurs viandes, le minimum est de **440 €** sur l'année, soit **40 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (**110 €**)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Sonia RIGOT**

Les chèques sont remis au producteur au fur et à mesure des commandes pour couvrir le montant de ce qui a été livré.

La livraison est mensuelle (sauf août) et la date est annoncée au plus tard une semaine avant.

La commande mensuelle est à faire via « La Cagette », après réception d'un mail indiquant les dates limites de commande et de livraison. Les produits peuvent être en quantités limitées, il est possible qu'une commande ne soit pas complète à la livraison en fonction des disponibilités des produits.

Les listes-tarifs des différents produits sont indiqués la page de commande de « La Cagette » et sont disponibles sur demande à Sonia RIGOT

Le contrat « Viande » donne également accès aux opérations spéciales (caissettes barbecue, colis saison...) qui pourraient être proposées par Sonia RIGOT.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce exemplaire est celui de l'**adhérent**.

Téléphone et/ou **email** de l'adhérent : /

Fait à Lunéville, le/...../.....

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)
collectif AMAP

de la productrice

d'un membre du



Contrat d'engagement « AMAP Viande »

De janvier 2025 à décembre 2025 sauf mois août

Sonia RIGOT 3, Grande Rue 54450 GONDREXON 06 82 00 18 93 // 03 83 72 04 95
socysson@wanadoo.fr

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions ;

Engagements du producteur:

- Livrer une fois par mois, des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme en conversion à l'Agriculture Biologique (100 % de la ferme est certifiée AB depuis 1^{er} mai 2019 – BIO FR 01);
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- **Le producteur se réserve le droit d'annuler les contrats en raison d'un volume de viande insuffisant.**

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet : <https://lespaniersdeleopold.fr/>

En dérogation des engagements du producteur, en raison de la transition engagée de l'exploitation de Sonia Rigot, la viande bovine proposée est labellisée BIO et issue d'un élevage voisin de notre ferme (2 km) : à Reillon (BIO FR 01).

Le minimum de commande est de **220 €** pour l'année, soit **20 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (55 €) pour un contrat uniquement viande de Porc.

Pour un contrat sur plusieurs viandes, le minimum est de **440 €** sur l'année, soit **40 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (**110 €**)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Sonia RIGOT**

Les chèques sont remis au producteur au fur et à mesure des commandes pour couvrir le montant de ce qui a été livré.

La livraison est mensuelle (sauf août) et la date est annoncée au plus tard une semaine avant.

La commande mensuelle est à faire via « La Cagette », après réception d'un mail indiquant les dates limites de commande et de livraison. Les produits peuvent être en quantités limitées, il est possible qu'une commande ne soit pas complète à la livraison en fonction des disponibilités des produits.

Les listes-tarifs des différents produits sont indiqués la page de commande de « La Cagette » et sont disponibles sur demande à Sonia RIGOT

Le contrat « Viande » donne également accès aux opérations spéciales (caissettes barbecue, colis saison...) qui pourraient être proposées par Sonia RIGOT.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Cet exemplaire sera remis au **producteur**.

Téléphone et/ou **email** de l'adhérent : /

Fait à Lunéville le/...../.....

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)
collectif AMAP

de la productrice

d'un membre du



**Contrat d'engagement « AMAP Viande »
De janvier 2025 à décembre 2025 sauf mois août**

*Sonia RIGOT 3, Grande Rue 54450 GONDREXON 06 82 00 18 93 // 03 83 72 04 95
socysson@wanadoo.fr*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions ;

Engagements du producteur:

- Livrer une fois par mois, des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme en conversion à l'Agriculture Biologique (100 % de la ferme est certifiée AB depuis 1^{er} mai 2019 – BIO FR 01);
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- **Le producteur se réserve le droit d'annuler les contrats en raison d'un volume de viande insuffisant.**

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet : <https://lespaniersdeleopold.fr/>

En dérogation des engagements du producteur, en raison de la transition engagée de l'exploitation de Sonia Rigot, la viande bovine proposée est labellisée BIO et issue d'un élevage voisin de notre ferme (2 km) : à Reillon (BIO FR 01).

Le minimum de commande est de **220 €** pour l'année, soit **20 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (55 €) pour un contrat uniquement viande de Porc.

Pour un contrat sur plusieurs viandes, le minimum est de **440 €** sur l'année, soit **40 €** par mois, réglés d'avance par mois ou trimestre (**110 €**)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Sonia RIGOT**

Les chèques sont remis au producteur au fur et à mesure des commandes pour couvrir le montant de ce qui a été livré.

La livraison est mensuelle (sauf août) et la date est annoncée au plus tard une semaine avant.

La commande mensuelle est à faire via « La Cagette », après réception d'un mail indiquant les dates limites de commande et de livraison. Les produits peuvent être en quantités limitées, il est possible qu'une commande ne soit pas complète à la livraison en fonction des disponibilités des produits.

Les listes-tarifs des différents produits sont indiqués la page de commande de « La Cagette » et sont disponibles sur demande à Sonia RIGOT

Le contrat « Viande » donne également accès aux opérations spéciales (caissettes barbecue, colis saison...) qui pourraient être proposées par Sonia RIGOT.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Cet exemplaire sera conservé au **siège de l'association.**

Téléphone et/ou **email** de l'adhérent : /

Fait à Lunéville le/...../.....

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)
collectif AMA

de la productrice

d'un membre du